

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE DE GER

Projet de zonage des eaux pluviales

Par arrêté n° 3-2018 du 3 janvier 2018

Le Maire de la Commune de GER a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet de zonage des eaux pluviales.

M. Robert MONIER, directeur de la communication de la Poste des Hautes-Pyrénées à la retraite, a été désigné par le Président du Tribunal Administratif comme commissaire-enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie de GER du 29 janvier 2018 au 28 février 2018 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture, soit du lundi au samedi de 9 heures à 12 heures.

Le commissaire-enquêteur recevra en mairie :

- le lundi 29 janvier 2018 de 10 heures à 12 heures,
- le samedi 10 février 2018 de 10 heures à 12 heures,
- et le mercredi 28 février 2018 de 10 heures à 12 heures.

L'avis relatif à l'enquête ainsi que le dossier d'enquête pourront être consultés sur le site internet de la Commune à l'adresse suivante : www.ger.fr

Un poste informatique sera mis à la disposition du public pour consulter le dossier à la mairie aux jours et heures d'ouverture.

Toute information peut être sollicitée auprès de M. le Maire à la mairie aux jours et heures d'ouverture mentionnés ci-dessus.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de zonage pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles pourront également être adressées par écrit au commissaire-enquêteur à la mairie, ou adressées par courriel à l'adresse suivante : mairie.ger@wanadoo.fr

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur, transmis au maire dans un délai d'un mois à l'expiration de l'enquête, seront tenus à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi que sur son site internet, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication.

Le cas échéant, au terme de l'enquête, le Conseil municipal approuvera la délimitation du zonage des eaux pluviales.

Le Maire,
Bernard POUBLAN